



La Celle Saint-Cloud

**VILLE DE LA CELLE SAINT-CLOUD
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**DÉCISION DE LA VICE-PRÉSIDENTE N° DEC 24-02_P_VP
Activités estivales pour les familles de l'Espace André Joly
Centre de vie sociale**

Je soussignée, Sylvie d'ESTÈVE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu les articles R123-21 à R123-24 du Code de l'action sociale et des familles, autorisant la délégation pour l'attribution des prestations gérées par le C.C.A.S.,

Vu le Règlement Intérieur approuvé par le Conseil d'Administration du C.C.A.S. le 26 juin 2020 (délibération n°DEL20-12) et notamment son article XV relatif aux délégations au titre des articles du Code de l'action sociale et des familles sus visés,

Vu la délibération n° DEL20-13 du 26 juin 2020 du C.C.A.S. relative aux délégations de pouvoirs consenties par le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

Vu la délibération n° DEL23-20 du 15 juin 2023 du Conseil d'Administration du C.C.A.S. portant sur la tarification et les activités de l'Espace André Joly pour la saison 2023/2024.

Décide les conditions d'organisation et les tarifs de la journée à la mer organisée par l'Espace André Joly (EAJ) :

Pôle animation et prévention générale de l'EAJ :

Journée à la mer

Samedi 24 août 2024 – Houlgate (Calvados)

Départ 8h30 – Retour 20h30

Cette journée à la mer s'adresse aux cellois qui fréquentent nos services ou activités. Elle se déroulera le samedi 24 Aout 2024, la destination choisie est Houlgate, dans le Calvados. 55 places sont disponibles, encadrants non inclus.

S'il reste des places 2 semaines avant la journée à la mer, elles seront proposées aux associations partenaires dont le CPEA et le Secours Catholique.

Cette sortie est encadrée par la Référente famille/Agent de développement Thiané Ndiaye et un autre agent (CESF, animateur ou autre).

Le coût de la journée à la mer, hors frais d'encadrement est de 1 700 € TTC (SASU EASILY TRANSPORT). Le coût de revient est de 1 700 € TTC / 55 participants, soit 30.91 € par personne.

Inscription à partir du 19/06/2024.

Les tarifs applicables selon la délibération n°23-20 du 15 juin 2023 du Conseil d'Administration du C.C.A.S. susvisée, **sont les suivants :**

Tranches de quotients	Taux d'effort	Tarifs / personne
QA	15%	4,64 €
QB	20%	6,18 €
QC	25%	7,73 €
QD	30%	9,27 €
QE	35%	10,82 €
QF	40%	12,36 €
QG	45%	13,91 €
QH	50%	15,45 €
QI	55%	17,00 €
QJ	60%	18,55 €
QK	70%	21,64 €
QL	80%	24,73 €
QM	90%	27,82 €
QN	100% du coût de revient hors frais d'encadrement	30,91 €

Paiement en 1 fois.

La présente décision fera l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra être contestée devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois de la dernière en date de ces deux formalités.

Le Directeur du Centre Communal d'Action Sociale, le Comptable Public assignataire sont chargés de l'application de la présente décision.

Un compte-rendu synthétique des décisions prises est inscrit à l'ordre du jour de chaque Conseil d'Administration, conformément au Règlement Intérieur.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 07 juin 2024

La Vice-Présidente du C.C.A.S

Signé électroniquement par
Sylvie d'ESTEVE



Le 10 juin 2024

Sylvie d'ESTÈVE

Accusé de réception en Préfecture
078-267800480-20240607-24-02-P-VP-AU
Date de télétransmission : 11/06/24
Date de réception en Préfecture : 11/06/24
Date de sa publication : 11/06/24